



## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 avril 2014 (extraits)

Etaient présents : M. CHOLLEY, maire, Mme EVERAERT, M. ANDRETTI, Mme LE BLANC, Mme GRISON-JAILLET, M. PRIEUR-LAURENT, adjoints, Mme EYMARD, M. ANTONI, Mme JOLY, Mme DOUARIN, Mme ANTONI, M. CARDOUX, M. MERCIER, M. BOUVIER, M. PATIN, Mme YOUNSI, Mme WALTER, Mme MORET MIGUET, M. PILORGET, M. EPRY, Mme BOISSEAU, Mme CADOT, M. NOVEL, M. BUATOIS.

Représentés : M. REPAIRE, pouvoir Mme EVERAERT, Mme CARNERO, pouvoir à M. ANDRETTI, M. LE BLANC, pouvoir à Mme LE BLANC, Mme DABADIE, pouvoir à M. CHOLLEY, M. LOGA, pouvoir à Mme JOLY.

Secrétaire : Mme BOISSEAU.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**ADOPTÉ** avec une observation le compte-rendu du conseil municipal en date du 29 mars 2014.

Monsieur le Maire rend compte des décisions (délégations de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales) suivantes:

- ✓ convention de partenariat entre la ville, l'association sportive «Villemeisson Tennis» et un intervenant pour initier les élèves de CM1 et CE2 au tennis dans le cadre du projet pédagogique de l'école élémentaire BOUTON,
- ✓ convention pour l'assistance technique dans l'instruction des demandes d'allocation pour perte d'emploi avec le centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Ile-de-France,

✓ défense de la commune dans une action intentée contre elle par une employée de la commune et désignation de Maître PORTELLI, avocat, en vue de représenter la ville dans un litige qui l'oppose à une employée de la commune,

✓ convention avec la compagnie Fatale Aubaine pour la cession du spectacle «le petit traité du plaisir qui met oubli à la mort - 2» qui a eu lieu le 7 mars 2014 au Manoir du Vieux Logis,

✓ convention de partenariat entre la ville, l'école élémentaire BOUTON et un graphiste illustrateur, pour la réalisation de cartes «pop-up» sur le thème de l'impressionnisme dans le cadre des classes à thèmes de l'école élémentaire BOUTON,

✓ convention de partenariat entre la ville, l'école élémentaire BOUTON et une artiste plas-

### L'essentiel de la séance du Conseil municipal

- Election des membres du conseil d'administration du CCAS et désignation des élus qui représenteront la commune au sein des diverses instances locales et départementales.
- Composition des commissions municipales.
- Vote des taux des impôts locaux pour l'année 2014, sans augmentation.
- Motion demandant le report à la rentrée 2015 de la réforme des rythmes scolaires et l'aménagement du dispositif.

### A retenir

- Prochain Conseil municipal : jeudi 19 juin 2014
- Prochain Conseil communautaire : mercredi 25 juin 2014 au Trianon (Villemeisson)

ticienne, pour la réalisation d'œuvres en fil de fer sur le thème de l'impressionnisme dans le cadre des classes à thèmes de l'école élémentaire BOUTON

✓ défense de la commune dans une action intentée contre elle par une employée communale et désignation de Maître PORTELLI, avocat, en vue de représenter la ville dans un litige qui l'oppose à une employée de la commune,

✓ convention pour la réalisation d'un bilan de compétences d'un agent dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF),

✓ convention de partenariat entre la ville, l'école élémentaire BOUTON et l'association «Les Grandes Bouches» pour la réalisation d'ateliers et d'un concert dans le cadre des classes à thèmes de l'école élémentaire BOUTON,

✓ convention de partenariat entre la ville, la coopérative scolaire de l'école maternelle BOUTON et une artiste plasticienne, pour la mise en place de la réalisation d'une fresque murale sur le mur extérieur de l'école (en face de l'extension) dans le cadre du projet pédagogique de l'école maternelle BOUTON.

### Suite au renouvellement du conseil municipal :

**ADOPTÉ, à l'unanimité,** le règlement intérieur du conseil municipal (consultable en mairie).

**DÉCIDE, à l'unanimité,** de donner délégation au Maire conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales pour faciliter la prise de décision sur des questions relevant de la gestion courante, à l'exception de la fixation des tarifs.

**FIXE, à l'unanimité,** le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale à 9, dont le Maire, Président de droit.

Mesdames Isabelle CARNERO, Ordy YOUNSI, Sandra BOISSEAU et Monsieur Nicolas BUATOIS ont été élus délégués au conseil d'administration du C.C.A.S.

Mesdames Eliane JOLY et Isabelle CARNERO ont été élus délégués titulaires, et Mesdames Christine WALTER et Dominique CADOT déléguées suppléantes de la commune au sein du comité du syndicat intercommunal pour l'étude et l'aide aux personnes handicapées du Val d'Orge.

Madame Viviane LE BLANC a été élue déléguée titulaire et Monsieur Gianfranco ANDRETTI délégué suppléant de la commune au sein du S.M.O.Y.S.

Madame Françoise DOUARIN a été élue déléguée pour représenter la commune au sein des conseils d'école de chaque école (école maternelle et élémentaire Bouton, école maternelle et élémentaire des Erables).

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Romuald PRIEUR-ROMUALD le représentera au sein des 4 conseils d'école.

Monsieur Romuald PRIEUR-LAURENT et Madame Florence MORET-MIGUET ont été élus délégués titulaires, et Madame Sandra BOISSEAU et Monsieur Nicolas BUATOIS délégués suppléants de la commune au sein du conseil d'administration du collège Blaise Pascal.

Madame Isabelle CARNERO a été élue déléguée de la ville au comité national d'action sociale (C.N.A.S).

Messieurs Gaël PILORGET, Laurent REPAIRE et Jean David NOVEL sont désignés représentants du conseil municipal au sein du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD).

**APPROUVE, à l'unanimité,** le nombre de représentants de chaque catégorie de membres au conseil d'administration de la Maison de retraite CHARAINTRU (EHPAD)

Madame Ordy YOUNSY est désignée déléguée titulaire et Madame Renée EYMARD déléguée suppléante pour représenter la commune au sein du conseil d'administration de l'EHPAD.

Monsieur Gianfranco ANDRETTI est désigné correspondant sécurité routière.

Madame Catherine EVERAERT est désignée référente «appel des 100» et Madame Viviane

LE BLANC est désignée **référente développement durable** dans le cadre du contrat de territoire passé avec le Conseil général de l'Essonne.

**Information (points non soumis à délibération) :**

Monsieur Gaël PILORGET a été désigné correspondant défense.

Mesdames Viviane LEBLANC, Eliane JOLY, Dominique CADOT, Messieurs Gianfranco ANDRETTI et Jacques BOUVIER ont été désignés **membres de la commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées** (art. L.2143-3 du CGCT) par arrêté du maire.

Monsieur Gianfranco ANDRETTI et Madame Viviane LE BLANC ont été désignés afin d'assurer la présidence de la **commission communale de sécurité** en cas d'empêchement de Monsieur le Maire par arrêté.

Madame Eliane Joly et Monsieur Jean David NOVEL ont été désignés représentants titulaires de la ville, et Messieurs Gianfranco ANDRETTI, Monsieur Jacques BOUVIER et Monsieur Nicolas BUATOIS représentants suppléants de la ville au **comité technique** par arrêté du maire.

Décide à l'unanimité, de constituer **sept commissions communales** comme suit :

- **Finances** : tous les membres du conseil.
- **Scolaire/Jeunesse** : Romuald PRIEUR-LAURENT, Sandra BOISSEAU, Guillaume EPRY, Françoise DOUARIN, Gaël PILORGET, Ordy YOUNSI, Bernard CARDOUX, Christine WALTER, Dominique CADOT et Nicolas BUATOIS.
- **Urbanisme/Travaux et développement durable** : Viviane LE BLANC, Gianfranco ANDRETTI, Véronique DABADIE, Renée EYMARD, Guillaume EPRY, Bernard CARDOUX, Francis PATIN, Michèle ANTONI, Jean David NOVEL et Nicolas BUATOIS.
- **Solidarité (petite enfance, centres de loisirs, aînés et santé)** : Isabelle CARNERO, Sandra BOISSEAU, Ordy YOUNSI, Michèle ANTONI, Jacques BOUVIER, Christine WALTER, Bernard

CARDOUX, Corinne GRISON-JAILLET, Nicolas BUATOIS et Dominique CADOT.

- **Jumelage** : Florence MORET MIGUET, Emile MERCIER, Catherine EVERAERT, Véronique DABADIE, Laurent REPAIRE, Jean-Calvin LOGA, Christine WALTER, Jean David NOVEL et Dominique CADOT.
- **Vie associative, animation et culture** : Catherine EVERAERT, Corinne GRISON-JAILLET, Isabelle CARNERO, Gaël PILORGET, Gianfranco ANDRETTI, Jacques BOUVIER, Françoise DOUARIN, Guillaume EPRY, Nicolas BUATOIS et Jean David NOVEL.
- **Vie économique** : Laurent REPAIRE, Véronique DABADIE, Gianfranco ANDRETTI, Guillaume EPRY, Florence MORET MIGUET, Eliane JOLY, Alain LE BLANC, Jacques BOUVIER, Jean-Calvin LOGA, Jean David NOVEL et Nicolas BUATOIS.

**DRESSE, à l'unanimité**, la liste des contribuables susceptibles de faire partie de la commission communale des impôts directs.

Messieurs LE BLANC, ANDRETTI, EPRY, NOVEL et Madame Véronique DABADIE ont été élus membres titulaires et Mesdames EYMARD, EVERAERT, Messieurs BOUVIER, CARDOUX et BUATOIS membres suppléants à la **commission d'appel d'offres**, présidée de droit par le maire.

**DÉCIDE, à l'unanimité**, à compter du 31 mars 2014 de fixer le montant des indemnités de fonction comme suit :

- 33% du taux de l'indice brut 1015 au Maire, soit 1 254 € brut/mois.
- 22% du taux de l'indice brut 1015 aux adjoints (Madame EVERAERT, Monsieur ANDRETTI, Madame LE BLANC, Monsieur REPAIRE, Madame GRISON-JAILLET, Monsieur PRIEUR-LAURENT, Madame CARNERO) et à la conseillère déléguée (Madame MORET MIGUET), soit 836 € brut/mois.

**DÉCIDE, à l'unanimité**, d'instaurer le droit à la formation des élus.

**DÉCIDE, à l'unanimité**, la rétrocession d'une concession du cimetière à la ville au prorata temporis, soit 208 euros.

**DÉCIDE, à l'unanimité,** de maintenir inchangés et de fixer les **taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2014** comme suit :

- 10,08% pour la **taxe d'habitation,**
- 15,41% pour la **taxe foncière (bâti),**
- 40,58% pour la **taxe foncière (non bâti).**

**DÉCIDE, à l'unanimité,** d'allouer une subvention de 600 euros pour l'acquisition du matériel nécessaire à la formation aux gestes de premiers secours des élèves de quatrième dispensée par l'infirmière au collège BLAISE PASCAL, initiative reprise depuis par le Conseil général.

**DÉCIDE, à l'unanimité,** de fixer le montant des frais de reprographie à 30 € pour chacun les dossiers de consultation des marchés publics suivants : construction du club ados et construction du gymnase BOUTON.

**DÉCIDE, à l'unanimité,** d'allouer à Monsieur Gilles DREVET, receveur de la ville de Villemoisson-sur-Orge, l'indemnité de conseil correspondant au taux de 100%. Dit que l'indemnité est acquise pour la durée du mandat du conseil municipal.

**DÉCIDE, à l'unanimité,** de créer vingt-quatre emplois saisonniers destinés aux jeunes habitants de la ville, âgés d'au moins 16 ans révolus au 1<sup>er</sup> juillet 2014, pour une durée de 35 heures de travail par emploi en juillet et août 2014.

### **MOTION RELATIVE AUX RYTHMES SCOLAIRES**

**CONSIDERANT :**

1/ l'absence d'allègement du rythme scolaire de l'enfant avec la suppression de la coupure du mercredi,

2/ le caractère incomplet de la réforme qui n'évoque pas la durée annuelle des enseignements,

3/ la confusion entre le rôle des enseignants et des animateurs pour les activités pédagogiques assurées par les deux corps,

4/ l'omission par la réforme de réflexion sur les contenus pédagogiques de base qui sont de moins en moins maîtrisés par les enfants,

5/ le défaut d'adhésion des équipes pédagogiques et de nombreux parents au regard de la désorganisation de la vie familiale induite,

6/ l'inégalité de traitement entre les communes compte tenu des impacts financiers majeurs non évalués par les services ministériels et l'absence de compensation financière pour une décision unilatérale par l'Etat,

7/ la grande difficulté à recruter un nombre important d'animateurs pourvus des qualifications requises pour un temps de travail de courte durée en milieu de journée,

8/ la réduction supplémentaire de la dotation globale de fonctionnement pour un montant supérieur à 10 Milliards d'euros sur 3 ans affectée aux communes et l'effort de rigueur demandé aux communes,

9/ le manque de recul sur l'évaluation des dispositifs mis en place pour les nouveaux rythmes scolaires sur l'année scolaire 2013-2014.

**AYANT CONSTATÉ :**

11/ l'impossibilité de mettre en application cette réforme des horaires dans les conditions raisonnables.

Après en avoir délibéré - ne participent pas au vote : Madame CADOT, Monsieur NOVEL et Monsieur BUATOIS - **DEMANDE à l'unanimité :**

12/ **le report d'un an - à la rentrée 2015** - de la «réforme des rythmes scolaires» moyennant la levée des réserves énumérées ci-dessus,

13/ **l'aménagement du dispositif** afin d'une part d'épargner un surcroît de fatigue aux enfants et d'autre part d'éviter de pénaliser financièrement les parents et les contribuables.

